



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

568th meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Brussels, 5 and 6 March 1979

President: Mr Jean FRANCOIS-PONCET

Minister of Foreign Affairs of the
French Republic

5296/79 (Presse 22)

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Henri SIMONET	Minister for Foreign Affairs
Mr Marc EYSKENS	State Secretary for the Budget

Denmark:

Mr Henning CHRISTOPHERSEN	Minister for Foreign Affairs
Mr Niels ERSBØLL	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Otto Graf LAMBSDORFF	Federal Minister for Economic Affairs
Mr Klaus von DOHNANYI	Minister of State, Federal Ministry of Foreign Affairs

France:

Mr Jean FRANCOIS-PONCET	Minister for Foreign Affairs
Mr Jean-François DENIAU	Minister for Foreign Trade
Mr Pierre BERNARD-REYMOND	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Ireland:

Mr Michael O'KENNEDY	Minister for Foreign Affairs
Mr David ANDREWS	Minister of State, Ministry of Foreign Affairs
Mr Raymond McSHARRY	Minister of State at the Department of Finance

.../...

GATT MULTILATERAL TRADE NEGOTIATIONS

The Council had before it a Commission report on the final stage of the GATT multilateral trade negotiations, setting out the results achieved in the main areas of negotiation and asking the Council to give a favourable reaction to the package.

The Council engaged in detailed discussions, with individual delegations giving their own assessments of the package.

Following its discussions the Council found itself as yet unable to state its attitude and agreed to do so at its April meeting.

PREPARATION FOR UNCTAD V

The Council reached agreement on a number of general principles to guide the Community in the various negotiations which will be taking place as part of the North/South Dialogue before Manila and in preparations for UNCTAD V.

The Council is to finalize the Community's substantive position on the various agenda items for UNCTAD V at its April meeting, and possibly in May as well.

BUDGETARY PROBLEMS OUTSTANDING

On the occasion of the presentation by the Commission of preliminary draft supplementary and amending budget No 1/79, a meeting took place, in the context of the budgetary procedure, between the Council and a delegation from the European Parliament composed of Mr SPENALE (Vice-President), Mr LAGNE (Chairman of the Committee on Budgets), Mr AIGNER and Mr BANGEMANN (Vice-Chairmen of that Committee), Mr SHAW, Mr RIPAMONTI and Mr SPINELLI (Members of the Committee on Budgets).

This meeting enabled the delegation from the European Parliament to bring to the Council's attention the Parliament's initial reactions to the preliminary draft supplementary and amending budget and the general questions raised by it.

o

o

o

The Council then held a discussion on, firstly, preliminary draft supplementary and amending budget No 1/79 and, secondly, the draft text concerning the procedure to be followed in future for the examination of the budget within the Council.

The Council agreed to continue its discussions on the matter at a meeting on budgetary questions to be held on Tuesday 20 March.

On a number of other questions, the Council noted that the matters concerned - as for example the arrangements to be adopted for the export of mineral products, in particular copper - required even more detailed examination both from the technical and political points of view, and it accordingly instructed the Permanent Representatives Committee to continue with their preparation so as to enable the EEC Council which is to meet in the Bahamas on 22 March prior to the opening of the negotiating Conference, to approve, if possible, the positions which the Community would be adopting in the ACP-EEC Ministerial Conference.

The President of the Council was able to record that considerable progress had been made during this Council meeting, which indicated that the negotiations would continue at a faster pace and could be concluded by the planned deadline.

GREECE

The Council examined a number of questions which remain unresolved in the accession negotiations with Greece, in preparation for the forthcoming meeting of the Conference at Ministerial Level between the European Communities and Greece.

TURKEY

The Council held an initial exchange of views on the recent Commission communication concerning the development of the EEC-Turkey Association, which, it will be remembered, covers four major aspects; customs union, social affairs, agriculture and financial aid to Turkey.

The Council defined the first preliminary guidelines on a number of questions arising in this context, which are of importance to the continuation of the discussions.

The Council asked the Permanent Representatives Committee to expedite its work on this matter and submit all of the questions concerning the development of the Association to it for decision at its next meeting at the beginning of April.

The Council also adopted the Decision concluding the 3rd EEC-Turkey Financial Protocol, signed on 12 May 1977, which provides for an amount of 310 MEUA to be made available to Turkey for the period until 31 October 1981.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Relations with the Mediterranean countries

The Council also adopted, in the official languages of the Communities, the Regulations implementing

- Decision No 1/78 of the EEC-Israel Joint Committee
- Decision No 3/78 of the EEC-Tunisia Co-operation Council amending the Protocols concerning the definition of the concept of "originating products" and methods of administrative co-operation in the EEC-Israel and EEC-Tunisia Agreements.

In addition, the Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation concerning the conclusion of the Agreement in the form of an Exchange of Letters relating to Article 9 of Protocol No 1 to the Agreement between the European Economic Community and the State of Israel and concerning the import into the Community of preserved fruit salads originating in Israel (1979).

NOTE BIO (79) 78 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT DG I,
ET A M. LECOMTE, DG VIII.

PREPARATION CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES (P. CERF)

1) ACIER

LE CONSEIL REPRENDRA SES DISCUSSIONS SUR LE PROJET DE DECISION DE LA COMMISSION INSTITUANT DES REGLES COMMUNAITAIRES POUR DES AIDES SPECIFIQUES A LA SIDERURGIE. VOUS VOUS RAPPELE QUE CE PROJET, QUI AVAIT ETE TRANSMIS AU CONSEIL EN AVRIL 1978 (IP (78) 92), AVAIT FAIT L'OBJET DE LONGUES DISCUSSIONS LORS DE LA SESSION DU CONSEIL LES 18-19.12.1978 A CETTE OCCASION LE CONSEIL AVAIT ADOPTE UNE RESOLUTION DANS LAQUELLE IL DECIDAIT "DE PRENDRE DANS LES MEILLEURS DELAIS ET AU PLUS TARD AVANT LE 1.IV.1979 SA DECISION SUR L'AVIS CONFORME CONCERNANT CES PROPOSITION DE LA COMMISSION". DEPUIS LORS UNE SERIE DE CONTACTS ONT EU LIEU AU SEIN DU CONSEIL QUI A NOTAMMENT EXAMINE, AU SEIN D'UN GROUPE AD HOC LES 8 ET 15.2.1979, LE PROJET MODIFIE DE LA DECISION DE LA COMMISSION. POUR LE MOMENT LA SITUATION RESTE BLOQUEE, SEPT DELEGATIONS AYANT MARQUE LEUR ACCORD SUR LE PROJET DE LA COMMISSION ET DEUX FORMULANT DES RESERVES (DIS - LE ROYAUME-UNI FORMULE DES RESERVES GENERALES DE NATURE JURIDICO-INSTITUTIONNELLE ET LA DELEGATION ITALIENNE EMET UNE RESERVE SUR LE CHAMP D'APPLICATION DE LA DECISION AINSI QUE SUR LA PROCEDURE - FIN DIS). LES AUTRES POINTS CONCERNENT LE GATT, LE FONDS COMMUN, LA CNUCED, LES ACP, LA ROUMANIE (BIO EN COURS)

/////

NNNN

P. CERF GPP B.1/19 4486 5.3.79 B X X

P. CERF

Planf

433339

NOTE BIO (79) 78 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT DG I ET A M. LECOMTE
DG VIII

PREPARATION CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES 5/6 MARS 1979

TURQUIE (M. VASEY)

LE CONSEIL AURA UNE PREMIERE DISCUSSION SUR LES PROPOSITIONS
DE LA COMMISSION CONCERNANT LES MESURES A PRENDRE EN FAVEUR
DE LA TURQUIE (VOIR P-13 DE FEVRIER 1979). LA DISCUSSION
PORTERA PLUS PARTICULIEREMENT SUR TROIS QUESTIONS QUE LES
MINISTRES SONT APPELES A TRANCHER:

■ LE GEL DE LA LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS (CONDITION
MISE PAR LES ALLEMANDS POUR ACCEPTER LE GEL DES OBLIGATIONS
TURQUES EN MATIERE DE DESARMEMENT TARIFAIRE QUI EST PAR
AILLEURS ACCEPTE PAR TOUTES LES DELEGATIONS);

■ LE CONTENU DU VOLET AGRICOLE (RESERVE ITALIENNE);

■ LE PRINCIPE D'UNE COOPERATION FINANCIERE SPECIALE.

ROUMANIE (M. VASEY)

LA COMMISSION FERA UN RAPPORT ORAL SUR LE DEROULEMENT DU
PREMIER ROUND DE NEGOCIATIONS EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN
ACCORD SECTORIEL SUR LES ECHANGES DE PRODUITS INDUSTRIELS
(BIO(79)76 du 2/3/79.)

DIS (M. VASEY)

LA YUGOSLAVIE NE FIGURE PAS A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL.
EN EFFET, UNE DELEGATION CONDUITE PAR SIR ROY DENMAN SE
RENDRA A BELGRADE A LA FIN DE CETTE SEMAINE POUR SONDER LES
AUTORITES YUGOSLAVES SUR LEURS REACTIONS AU NOUVEAU MANDAT
ADOPTE PAR LE CONSEIL LE 6 FEVRIER, ET PLUS PARTICULIEREMENT
SUR LE VOLET COMMERCIAL. LA COMMISSION FERA RAPPORT AU
CONSEIL D'AVRIL, QUI AURA EGALEMENT A DISCUTER DU MONTANT
DE LA COOPERATION FINANCIERE. FIN DIS.

GATT - NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES (TOKYO-ROUND)

(J. CARROLL)

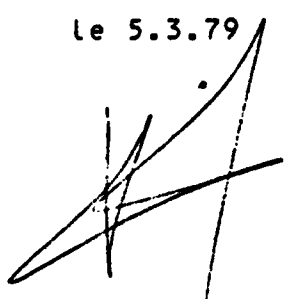
LE CONSEIL AURA UN DEBAT APPROFONDI SUR LE RAPPORT QUE ////

NNNN

M. SANTARELLI

Le 5.3.79

MV/JC/md ../.



474461

■***

NOTE BIO (79) 78 (SUITE 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT DG I ET
A M. LECOMTE DG VIII

■***

PREPARATION CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES (H. FERRATON)

■-----

PREPARATION DE LA 5EME CNUCED

■-----

IL FAUT S'ATTENDRE A CE QUE LE CONSEIL APPROUVE SANS LONGS
DEBATS LES ORIENTATIONS GENERALES PROPOSEES PAR LA COMMISSION
EN VUE DE LA PREPARATION DE LA 5EME CNUCED (VOIR BIO COM (79)
25 DU 25/1/79).

LES MINISTRES SOULIGNERONT L'IMPORTANCE POLITIQUE DE CETTE
NOUVELLE ETAPE DU DIALOGUE NORD-SUD, LA NECESSITE POUR LA
COMMUNAUTE D'Y JOUER UN ROLE CONSTRUCTIF, ET POUR CE FAIRE,
D'ETABLIR ET DE MAINTENIR UNE POSITION COMMUNE.

LE CONSEIL MARQUERA PAR AILLEURS LA DETERMINATION DE LA
COMMUNAUTE DE FAIRE EN SORTE QUE LES NEGOCIATIONS QUI INTER-
VIENDRONT A GENEVE, AVANT MANILLE, ■■■ SOIENT MENEES A BONNE
FIN, OU, TOUT DU MOINS, QU'ELLES PROGRESSED SUFFISAMMENT POUR
QU'UN ACCORD PUISSE ETRE FINALISE A LA 5EME CNUCED.

FONDS COMMUN

■-----

CECI CONCERNE COUT PARTICULIEREMENT LA NEGOCIATION SUR LE
FONDS COMMUN QUI REPRENDRA LE 12 MARS. LORS DE LA DERNIERE SES-
SION DE NEGOCIATION, EN NOVEMBRE DERNIER LES POSITIONS DES 77
ET CELLES DU GROUPE B (PAYS INDUSTRIALISES) S'ETAIENT DEJA
SENSIBLEMENT RAPPROCHEES ET LE PRESIDENT DE LA CONFERENCE,
M. WALKER, EN AVAIT TIRE, SOUS FORME DE CONCLUSIONS PERSON-
NELLES, UNE PROPOSITION DE COMPROMIS.

LA COMMISSION PROPOSE ET LE CONSEIL ACCEPTERA PROBABLEMENT
DE PRENDRE CES CONCLUSIONS COMME BASE DE DEPART DES NEGOCIA-
TIONS SANS POUR AUTANT PREJUGER LA POSITION DE LA COMMUNAUTE
SUR LES ELEMENTS CHIFFRES DE CE COMPROMIS.

SUR CES ASPECTS FINANCIERS, LA NEGOCIATION RESTE OUVERTE.
LA COMMUNAUTE MANIFESTERA SON OUVERTURE, MAIS LE CONSEIL N'A
PAS L'INTENTION D'ARRETER AUJOURD'HUI UNE POSITION DETAILLEE
ET RIGIDE : CETTE POSITION SERA ARRETEE SUR PLACE EN FONCTION
DE L'EVOLUTION DE LA NEGOCIATION.

RAPPEL ■: UN ACCORD S'EST FAIT SUR L'INSTAURATION DANS LE CADRE
DU FONDS COMMUN DE DEUX 'GUICHETS'.

////

NNNN

H. FERRATON GPP

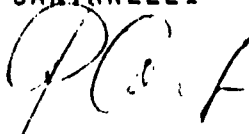
B 1/14 2306 5/3/79

X

X

422020

M. SANTIARELLI



DES MOUVEMENTS DES DEUX COTES PAR RAPPORT AUX POSITIONS EXPRIMEES JUSQU'A PRESENT.

3. CELA VAUT NOTAMMENT POUR DEUX CHAPITRES PARTICULIEREMENT DIFFICILES, MAIS OU L'ON SAIT DEJA QU'IL FAUDRA PROGRESSER PAR RAPPORT A LA CONVENTION ACTUELLE. IL EST CLAIR QU'IL FAUDRA TROUVER DANS LA NOUVELLE CONVENTION, UNE SOLUTION AU PROBLEME POSE A CERTAINS PAYS ACP PAR LA FLUCTUATION DE LEURS RECETTES D'EXPORTATION DE MINERAI, PROBLEME QUE LA CONVENTION DE LOME A LAISSE SANS REPONSE. IL EST CLAIR QUE LES RESULTATS OBTENUS EN MATIERE DE COOPERATION INDUSTRIELLE DOIVENT ETRE AMELIORES ET QUE LA NOUVELLE CONVENTION DEVRA PERMETTRE DE RENFORCER CETTE COOPERATION. IL EST VRAI QUE DANS CES DEUX DOMAINES, LA NEGOCIATION NE S'ESP PAS ENCORE NOUEE QUANT AUX MOYENS A METTRE EN OEUVRE, CE QUI PEUT DONNER L'IMPRESSION QUE RIEN NE PROGRESSE ALORS QU'EN REALITE LE PLUS IMPORTANT EST ACQUIS, A SAVOIR LA VOLONTE DES PARTENAIRES DE TRAITER LE PROBLEME.

4. ET DEMAIN LES MINISTRES DE LA COMMUNAUTE TRAITERONT PLUS PARTICULIEREMENT CES DEUX SUJETS.

A) MINERAIS : ILS AURONT A CE PROPOS UN PREMIER DEBAT, QUI DEVRAIT PERMETTRE AU MOINS A LA COMMUNAUTE DE PRECISER AUX BAHAMAS DANS QUEL SENS ELLE SOUHAITE ORIENTER LA RECHERCHE DE SOLUTIONS. LE CONSEIL EST SIASI DE DEUX PROPOSITIONS.

UNE PROPOSITION DE LA COMMISSION QUI PRECONISE POUR LES MINERAIS UN SYSTEME PARALLELE AU STABEX? C'EST-A-DIRE POURSUIVANT LES MEMES OBJECTIFS MAIS AU MOYEN D'UN DISPOSITIF DIFFERENT DU STABEX ACTUEL. ET UNE PROPOSITION ALLEMANDE QUI TEND ESSENTIELLEMENT A INCLURE LE CUIVRE DANS LE STABEX ACTUEL, QUITTE A PREVOIR POUR CE PRODUIT QUELQUES MODALITES D'APPLICATION PARTICULIERES.

AU STADE ACTUEL IL SEMBLERAIT QUE LA MAJORITE DES DELEGATIONS PENCHENT PLUTOT EN FAVEUR DE L'ORIENTATION PROPOSEE PAR LA COMMISSION.

B) COOPERATION INDUSTRIELLE. S'AGISSANT DU RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE, LA COMMUNAUTE DEVRA TENIR COMPTE DE L'INSISTANCE AVEC LAQUELLE LES ACP SOUTIENNENT LA NECESSITE D'INSTAURER UN FONDS SPECIAL, SEUL MOYENS SELON EUX DE RENFORCER LES MOYENS D'ACTION DU CENTRE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, ET PLUS GENERALEMENT D'ENCOURAGER LES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS, ET NOTAMMENT LES INVESTISSEMENTS PRIVES DANS LES PAYS ACP.

////

413598

NOTE BIO (79) 78 - SUITE 3 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT DG I ET M.
LECOMTE DG VIII

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

ACIER : PAS DE DECISION SUR LES AIDES (HELIN)

COMME ON S'Y ATTENDAIT, LES NEUF N'ONT PU SE METTRE D'ACCORD
SUR UN PROJET DE DECISION DEPOSE PAR LA COMMISSION ET QUI A
POUR BUT D'ETABLIR DES REGLES COMMUNES POUR LES AIDES A LA
SIDERURGIE.

L'OPPOSITION SE SITUE DANS LES CAMPS ITALIEN ET BRITANNIQUE. A
ROME, LE GOUVERNEMENT CRAINT QUE NE SOIT ASSIMILE A UNE AIDE
TOUT TRANSFERT DE CAPITAL A UNE ENTREPRISE SIDERURGIQUE A
PARTICIPATION PUBLIQUE.
A LONDRES, ON ESTIME PAR AILLEURS QUE LE PROJET TEL QU'IL EST
PRESENTE ACTUELLEMENT ACCORDERA DES POUVOIRS ACCRUS A LA COMMISS-
SION EUROPEENNE (CONTROLE SUR LES AIDES).

A CES DEUX ARGUMENTS, M. VOUEL A REPONDU EN SOULIGNANT D'UNE
PART QUE LA COMMISSION N'ENTENDAIT NULLEMENT S'IMMISER
DANS LES STRUCTURES ECONOMIQUES DE LEURS PAYS ET D'AUTRE PART,
QU'IL N'EST PAS QUESTION D'ACCORDER DES POUVOIRS SUPPLEMENTAI-
RES A LA COMMISSION : "NOUS OFFRONS AUX ETATS MEMBRES UNE
POSSIBILITE NOUVELLE D'ACCORDER DES AIDES, ET IL LEUR APPAR-
TIENDRA DE DETERMINER DE COMMUN ACCORD LE CADRE ET LES
CRITERES DE CES AIDES" A DIT M. VOUEL. IL A AJOUTE QUE LA
RESTRUCTURATION DE LA SIDERURGIE EUROPEENNE DOIT SE FAIRE DANS
LA DISCIPLINE, LE RESPECT DU MARCHÉ UNIQUE ET DES REGLES DE
CONCURRENCE.

M. JEAN FRANCOIS-PONCET A DEMANDE A LA COMMISSION DE RENOUER
LE DIALOGUE AVEC LONDRES ET ROME AFIN QUE L'ON PUISSE
FAIRE ABOUTIR LA DISCUSSION AU CONSEIL DU 3 AVRIL PROCHAIN.

"IL EST IMPENSABLE -DANS LA SITUATION QUE TRAVERSENT UN
CERTAIN NOMBRE DE SIDERURGIQUES DANS LA COMMUNAUTE - QUE LE PLAN
DAVIGNON PUISSE ETRE REMIS EN QUESTION" A DIT LE CHEF DE LA
DIPLOMATIE FRANCAISE EN CONCLUANT LE DEBAT.

A SUIVRE

AMITIES ENZO PERLOT COMEUR

3EME ALINEA, PRIERE DE LIRE : " A CES DEUX ARGUMENTS,
M. VOUEL A REPONDU...

NNNN

NNNN

PERLOT GPP B. 1/20 3810

6.3.79

X

X

Enzo PERLOT

433301

NOTE BIO(79) 78 SUITE 4 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I, ET A M. LECOMTE,
DG VIII

CONSEIL AFFAIRES GENERALES (5/6 MARS 1979)

GATT - NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES (J. CARROLL)

LE CONSEIL A EU UN ECHANGE APPROFONDI DE VUES SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION AU SUJET DE LA PHASE FINALE DES NCM. SUITE A CE DEBAT, LA PRESIDENCE A TIRE LES CONCLUSIONS SUIVANTES:
1) BIEN QUE PLUSIEURS DELEGATIONS AIENT EXPRIME UN PREJUGE GLOBALEMENT FAVORABLE A L'EGARD DU PAQUET D'ENSEMBLE PRESENTE PAR LA COMMISSION, D'AUTRES ONT INDIQUE DES DIFFICULTES PONCTUELLES(CONCERNANT CERTAINS PRODUITS OU CERTAINS SECTEURS). LE CONSEIL, N'EST DONC PAS ENCORE EN MESURE DE DONNER A LA COMMISSION L'ORIENTATION POSITIVE SOUHAITEE PAR CELLE-CI AFIN DE FINALISER LES NEGOCIATIONS.

2) LE CONSEIL INVITE LA COMMISSION A POURSUIVRE SES EFFORTS EN VUE DE RECHERCHER QUELQUES AMELIORATIONS AU PAQUET D'ENSEMBLE SELON LES LIGNES PROPOSEES PAR PLUSIEURS DELEGATIONS. LE CONSEIL SE PROPOSE DE PRENDRE UNE POSITION DEFINITIVE LORS DU CONSEIL DU 3 AVRIL.

AU NOM DE LA COMMISSION, LE PRESIDENT JENKINS A TENU A SOULIGNER QUE, BIEN ENTENDU, LA COMMISSION TIENDRA COMPTE DES OBSERVATIONS FORMULEES MAIS QU'IL APPARTIENDRA AU CONSEIL, AU PLUS TARD A SA PROCHAINE SESSION, DE PRENDRE SES RESPONSABILITES. (A SUIVRE)

AMITIES,

M. SANTARELLI COMEUR (11.00)
NNNN

NNNN

JC/md

M. SANTARELLI

le 6.3.79



474464

■***

NOTE BIO (79) 78 (SUITE 5) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT DG I ET
A M. LECOMTE DG VIII

■***

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES (5/6 MARS 1979)

■-----
NEGOCIATIONS CEE-ACP (H. FERRATON)

■-----
LE CONSEIL A CONSACRE TOUTE LA MATINEE A LA PREPARATION DE LA
CONFERENCE DE NEGOCIATIONS DES BAHAMAS. DANS ■■ L'ENSEMBLE
LES DEBATS CONFIRMENT LES INDICATIONS DONNEES DANS LA BIO
(79)78(SUITE 2). LA LONGUE DISCUSSION SUR LES MINERAIS A FAIT
APPARAITRE QU'AUUCUNE DELEGATION NE METTAIT EN DOUTE LA NECES-
SITE DE TROUVER DANS LA NOUVELLE CONVENTION UNE SOLUTION
APPROPRIEE MEME SI QUANT AU MECANISME A ENVISAGER DES DIVER-
GENCES OU DES HESITATIONS SUBSISTENT. IL EST PROBABLE TOUTE-
FOIS QUE LA SOLUTION SERA RECHERCHEE DANS LE SENS DES PROPO-
SITION DE LA COMMISSION, LA DELEGATION ALLEMANDE RECONNAIS-
SANT QUE SES PROPRES SUGGESTIONS NE TROUVAIENT AUCUN APPUI.

EN MATIERE DE COOPERATION INDUSTRIELLE LE CONSEIL A PRIS NOTE
DE L'EVOLUTION DE LA POSITION DES ACP, EN CE QUI CONCERNE
NOTAMMENT LA RECHERCHE DE FORMULES DE FINANCEMENT INDEPEN-
DANTES DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT. LA COMMISSION,
FORTEMENT APPUYEE PAR CINQ DELEGATIONS, A INSISTE SUR L'IM-
PORTANCE QUE REVETIRAIT A CET ■■■ EGARD LA MISE EN PLACE
D'UN DISPOSITIF DE PROMOTION ET DE GARANTIE DES INVESTISSE-
MENTS. EN REVANCHE LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION EN
MATIERE DE RESPECT DE NORMES MINIMALES DE CONDITION DE
TRAVAIL, CONTINUENT A LAISSER INDIFFERENT LE CONSEIL.

PARDI LES AUTRES SUJETS EVOQUES, ON PEUT CITER ENFIN LE REGIME
DES ECHANGES POUR CERTAINS PRODUITS AGRICOLES, LES REGLES
D'ORIGINE, CERTAINS ASPECTS DU STABEX, LA GESTION DE LA
COOPERATION FINANCIERE.

IL A ETE CONVENU D'EVOQUER A NOUVEAU A LA CONFERENCE DES
BAHAMAS LE PROBLEME DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, ET
D'ABORDER CELUI DE LA DUREE DE LA CONVENTION.

FONDS COMMUN ET CNUCED ■: APPROBATION SANS DEBAT DESORIENTA-
TIONS INDIQUEES DANS LA BIO (79)78(SUITE 2).

A SUIVRE

AMITIES, M. SANTARELLI COMEUR ((17.40)
NNNN

NNNN

H. FERRATON GPP

B 1/14

2306 6/3/79

X

X

M. SANTARELLI

413600

NOTE BIO (79) 78 - SUITE 6 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT DG I ET M. LECOMTE
DG VIII

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES - SUITE

CONSEIL EUROPEEN (E. PERLOT)

LE CONSEIL A EXAMINE LES POINTS SUSCEPTIBLES D'ETRE TRAITES
PAR LE CONSEIL EUROPEEN DE LUNDI PROCHAIN. IL S'AGIT, COMME
VOUS LE SAVEZ, DE :

1. LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (Y COMPRIS LES RELATIONS AVEC LE JAPON, D'APRES UNE DEMANDE ANGLAISE)
2. L'EXAMEN DE LA SITUATION DE L'EMPLOI ET DE LA POLITIQUE SOCIALE
3. L'ENERGIE
4. REUNION EUROPE - AFRIQUE - PAYS ARABES ET,
5. SUITES DU CONSEIL EUROPEEN (POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET MESURES POUR UNE CONVERGENCE ECONOMIQUE ET LES INSTRUMENTS COMMUNAUTAIRES.) ON PARLERA AUSSI, VRAISEMBLABLEMENT AU REPAS, DES PROBLEMES DE LA NON PROLIFERATION NUCLEAIRE DANS LE BUT DE RECHERCHER UNE POSITION EUROPEENNE DANS LES DISCUSSIONS RELATIVES A L'INECE.

PLUSIEURS ETATS MEMBRES ONT DEMANDE QUE LE SME SOIT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR., D'AUTRES QUE LES PROBLEMES QUI FIGURENT SOUS LE POINT "SUITES DU CONSEIL EUROPEEN" SOIENT DISCUTES EN PROFONDEUR., D'AUTRES ENCORE ONT SOULIGNE L'IMPORTANCE DES PROBLEMES ENERGETIQUES. LA PRESIDENCE A ASSURE QUE, DANS LE CAS OU UNE SOLUTION N'INTERVENAIT PAS AVANT LE CONSEIL EUROPEEN, IL ETAIT VRAISEMBLABLE QUE CE DERNIER S'OCCUPE AUSSI DU PROBLEME DU SME, QUE LES QUESTIONS RELATIVES A LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET A LA CONVERGENCE NE POURRAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE DISCUSSION ABREGEE ET QU'UNE ATTENTION PARTICULIERE SERAIT RESERVEE A L'ENERGIE. IL REVIENT ENFIN AU CONSEIL EUROPEEN MEME, DE DECIDER, EN DEBUT DE SEANCE, DE L'ORGANISATION DE SES DISCUSSIONS.

A SUIVRE
AMITIES
ENZO PERLOT COMEUR
NNNN

NNNN

E.PERLOT GPP. B. 1/20 3810 6.3. X X

E.PERLOT

(Signature)

442191

NOTE BIO (79) 78 (SUITE 7 ET FIN)

C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, AUX ASSISTANTS DG I ET VIII

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

GRECE - ADHESION (CHEVALLARD)

LE CONSEIL A FAIT DES PROGRES DANS LA DEFINITION D'UNE POSITION
COMMUNE EN CE QUI CONCERNE:
- PARTICIPATION GRECQUE AU BUDGET COMMUNAUTAIRE PENDANT LA PERIODE
TRANSITOIRE.

LE CONSEIL A RETENU L'APPROCHE DE LA COMMISSION, D'APRES LEQUEL
LES VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION GRECQUE AU TITRE DE LA
TVA SERAIENT ECHELONNES D'UNE FACON PROGRESSIVE PENDANT UNE
PERIODE DE 5 ANS. CETTE FORMULE DONT LES DETAILS SERONT MIS
AU POINT ULTERIEUREMENT, PERMETTRA A LA GRECE DE NE PAS ETRE
CONTRIBUABLE NETTE AU BUDGET COMMUNAUTAIRE.

- AFFAIRES SOCIALES. ACCORD SUR UNE DECLARATION COMMUNE REPRE-
NANT LES TERMES DE CELLE DEJA FAITE LORS DU PREMIER ELARGIS-
SEMENT POUR LE CAS OU DES DIFFICULTES APPARAISSENT SUR LE
PLAN SOCIAL DANS UN ETAT MEMBRE. DU COTE ALLEMAND ON A EVOQUE
LA POSSIBILITE D'UNE DECLARATION UNILATERALE RAPPELANT LA
POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES LIMITATIONS A LA LIBRE CIRCULATION
DES TRAVAILLEURS POUR DES RAISONS DE SECURITE OU D'ORDRE
PUBLIC AU TITRE DE L'ARTICLE 48 DU TRAITE.

M. NATALI A AFFIRME QUE CETTE INTERPRETATION DE L'ART. 48
EST CONTRAIRE A LA JURISPRUDENCE DE LA COUR DE JUSTICE.
IL Y A EU RAPPROCHEMENT DES POINTS DE VUE MAIS PAS ENCORE
DE POSITION COMMUNE EN CE QUI CONCERNE, POUR LES TRAVAILLEURS
GRECS, LE REGIME DES PRESTATIONS SOCIALES ET L'ACCES DE
LEURS FAMILLES AU MARCHE DU TRAVAIL PENDANT LA PERIODE
TRANSITOIRE. ////

NNNN

chevallard/sg porte-parole berl 1/4 2207/3170 7.II.78

X

X

MANUEL SANTARELLI



■ ■ ■ TURQUIE (M. VASEY)

■

LE CONSEIL A CHARGE LE COREPER DE METTRE AU POINT LE PAQUET DE MESURES ENVISAGEES EN FAVEUR DE LA TURQUIE EN VUE DE LUI PERMETTRE DE PRENDRE UNE DECISION LORS DE LA SESSION D'AVRIL. LES RESULTATS DE LA DISCUSSION PEUVENT SE RESUMER COMME SUIT:

■ GELE DE LA LIBRE CIRCULATION AU NIVEAU ACTUEL POUR 5 ANS. LES ALLEMANDS ■ MOTIVENT LEUR DEMANDE PAR LE FAIT QUE L'ACCORD D'ASSOCIATION COMPORTE UN ENSEMBLE EQUILIBRE D'AVANTAGES ET D'OBLIGATIONS DANS LEQUEL L'ETABLISSEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION VA DE PAIR AVEC LE DESARMEMENT TARIFAIRE. D'AUTRE PART, ILS INVOQUENT LES CHIFFRES (1 MILLION DE CHOMEURS, 600.000 TRAVAILLEURS TURCS EN FRA, 2 MILLIONS QUI ATTENDENT LA LIBRE CIRCULATION POUR VENIR). LA COMMISSION NE CONTESTE PAS LA LOGIQUE DE LA POSITION ALLEMANDE, MAIS ELLE SOULIGNE QU'IL S'AGIT D'UN PAQUET DE MESURES EN FAVEUR DE LA TURQUIE, DESTINEES A AIDER CE PAYS A SORTIR DE SES DIFFICULTES ECONOMIQUES ET QUE DES LORS IL NE PARAIT PAS INDIQUE DE DEMANDER DES CONTREPARTIES. SUR LE FOND, LA COMMISSION COMPREND LES PREOCCUPATIONS ALLEMANDES, MAIS ELLE ESTIME QUE LE MOMENT LE PLUS OPPORTUN POUR SOULEVER CE PROBLEME SERAIT A L'OCCASION DES DISCUSSIONS SUR LA DEUXIEME ETAPE DE LA LIBRE CIRCULATION, QUI DEVRONT S'ENGAGER A LA FIN DE CETTE ANNEE. M. HAFERKAMP A AJOUTE QUE LA COMMUNAUTE SERAIT D'AUTANT MIEUX PLACEE POUR DEMANDER LE GEL DE LA LIBRE CIRCULATION QU'ELLE SE SERA MONTREE GENEREUSE SUR LES VOLETS AGRICOLE ET FINANCIER.

■ VOLET AGRICOLE: LES FRANCAIS ACCEPTENT LE PRINCIPE DE PREVOIR UN DESARMEMENT TARIFAIRE COMPLET PAR ETAPES A PARTIR DE LA REPRISE DU DESARMEMENT TARIFAIRE TURC, A CONDITION QUE LA PARTIE TURQUE RENONCE A L'ARTICLE 35 (REEXAMENS AGRICOLES) ET QUE LES ETAPES SOIENT FIXEES D'AVANCE. LES ITALIENS MAINTIENNENT LEUR RESERVE, EN REPETANT QUE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION RISQUE DE CREER UN FACHEUX PRECEDENT POUR D'AUTRES PAYS TIERS, ET DONT LES PRODUCTEURS MEDITERRANEENS DE LA COMMUNAUTE FERAIENT LES FRAIS. DES CONCESSION EVENTUELLES NE SAURAIENT ETRE ENVIAGEES QU'A CONDITION DE PREVOIR DES COMPENSATIONS ADEQUATES SUR LE PLAN INTERNE. M. HAFERKAMP A RAPPELE QUE LA TURQUIE EST PAYS ASSOCIE AYANT VOCATION D'ADHESION ET NE SAURAIT DONC CONSTITUER UN PRECEDENT POUR D'AUTRES PAYS TIERS.

■ VOLET FINANCIER: LE ROYAUME-UNI A LEVE SA RESERVE SUR LE PRINCIPE D'UNE CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE EN TANT QUE TELLE A L'OPERATION INTERNATIONALE QUI SE PREPARE ACTUELLEMENT DANS LE CADRE DE L'OCDE. M. HAFERKAMP A SOULIGNE QUE LES ///